

AFFAIRE N°24 - Autorisation d'ouvrir et de fermer dans différentes écoles de la Commune des classes primaires et maternelles.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur le Vice-Recteur vient de me faire parvenir une liste de classes primaires élémentaires et maternelles à ouvrir ou à fermer dans les différentes écoles de la Ville.

Ces propositions de mesures de cartes scolaires se sont portées sur les groupes suivants :

Ouverture

Ecole maternelle Vauban	2 classes (6e ; 7e)
Ecole maternelle Moufia	2 classes (5e ; 6e)
Ecole maternelle Chemin Lory les Hauts	4 classes (ouverture d'école)
Ecole maternelle Chaudron III Les Calebassiers	2 classes (5e ; 6e)

Ouverture de classes

Ecole Application Bellepierre M.	1 classe élémentaire
Ecole Chaudron III M.	10 classes élémentaires
Ecole chemin Lory les Hauts M.	5 classes élémentaires
Ecole Rivière Saint-Denis Mat.	6 classes élémentaires
Vauban Mat.	5 classes maternelles
Ecole Gabriel Macé F.	1 classe perfectionnement
Ecole Saint-François 7e km M.	1 classe perfectionnement
Ecole Jules Reydellet M. groupe A	1 classe perfectionnement
Ecole la Chaumière M.	1 classe élémentaire

Fermeture de classes

Ecole Gabriel Macé F.	1 classe élémentaire
Ecole Jules Reydellet M. groupe A	1 classe élémentaire
Ecole Canal du Brûlé M.	1 classe élémentaire
Ecole Damase Legros G.	2 classes élémentaires
Ecole Damase Legros F.	2 classes élémentaires
Ecole Chaudron G.	4 classes élémentaires
Ecole Chaudron F.	4 classes élémentaires
Cité Michel Debré G.	1 classe élémentaire
Cité Michel Debré F.	1 classe élémentaire
Ecole Sainte-Clotilde groupe A M.	2 classes élémentaires
Ecole Sainte-Clotilde groupe B M.	2 classes élémentaires
Ecole Saint-François 7e km M.	1 classe élémentaire
Ecole Jules Reydellet Mat.	5 classes maternelles
Ecole Bouvet Mat.	5 classes maternelles

Regroupement d'écoles : Les écoles mixtes groupe A et groupe B de Montgaillard en une seule école.

La création de ces nouvelles classes étant indispensables au bon fonctionnement de la scolarité à Saint-Denis, je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'approuver cette liste.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Vu

Saint-Denis le 30 août 1977 ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour la légalité et par  
délégation

le Directeur des Finances

et des Collectivités locales

Pour copie conforme  
le chef de bureau de la 'gus'  
J. ENPOSTE